

APPRENTISSAGE À LA CONDUITE SUPERVISEE (CS) en vue du PERMIS B

Réf de l'action : ECF T072 indice 02 Version 01 Point Relais ECF
Version 01 de l'école de conduite Point Relais ECF MONTMORENCY CENTRE

OBJECTIFS

Être capable de conduire en toute sécurité un véhicule de la catégorie B (n'excédant pas 3T500 de PTAC, ou ne comportant pas, outre le siège du conducteur, plus de huit places assises).

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Etre âgé de 18 ans au moins
- Avoir réalisé une évaluation initiale qui détermine le volume de formation nécessaire.

AVERTISSEMENT : Avoir réussi l'épreuve théorique générale avant de passer l'examen pratique.

QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Enseignants titulaires du Titre professionnel «Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière» ou d'un diplôme admis en équivalence. et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Salles de cours équipées de moyens multimédia.
- Véhicules adaptés à l'enseignement.
- Livret d'apprentissage.
- Formation à distance
- Encadrement lors des épreuves du permis de conduire.

EFFECTIFS

1 élève par véhicule

HORAIRES

Suivant vos disponibilités et celles de l'agence.

DUREE

A déterminer suivant l'évaluation initiale effectuée au préalable (20h minimum de pratique sur boîte Manuelle ou 13h sur Boîte Automatique).

L'ACCOMPAGNATEUR

L'accompagnateur doit être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption et n'ayant pas été condamné pour certains délits (homicides et blessures involontaires, alcool...)

LES AVANTAGES

Accessible dès 18 ans, la conduite supervisée est une forme de conduite accompagnée qui présente de nombreux avantages :

- Un complément de votre formation initiale pour gagner en expérience
- Idéale en cas d'échec pour vous entraîner avant de repasser l'examen et renforcer vos acquis
- Une solution économique pour s'entraîner à moindre coût

PROGRAMME

Atteindre et valider les compétences du programme de formation du permis B construit en relation avec le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC) autour de quatre compétences globales et trente-deux compétences associées :

- Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
- Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

MODALITES D'EVALUATION DES ACQUIS

Evaluations formatives dans le cadre de la construction des compétences

RDV préalable suite à la Fin de Formation Initiale, permettant à l'élève de rouler avec ses accompagnateurs

1 000 km à parcourir minimum (pas de durée minimale obligatoire)

Epreuve pratique réalisée par un Inspecteur du Permis de conduite et de la sécurité routière à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux.

APPRENTISSAGE ANTICIPÉ DE LA CONDUITE (AAC) en vue du PERMIS B

Réf de l'action : ECF T071 indice 02 Version 01 Point Relais ECF
Version 01 de l'école de conduite Point Relais ECF MONTMORENCY CENTRE

OBJECTIFS

Être capable de conduire en toute sécurité un véhicule de la catégorie B (n'excédant pas 3T500 de PTAC, ou ne comportant pas, outre le siège du conducteur, plus de huit places assises).

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Etre âgé de 15 ans au moins
- Avoir réalisé une évaluation initiale qui détermine le volume de formation nécessaire.

AVERTISSEMENT : Avoir réussi l'épreuve théorique générale avant de passer l'examen pratique.

QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Enseignants titulaires du Titre professionnel «Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière» ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Salles de cours équipées de moyens multimédia.
- Véhicules adaptés à l'enseignement.
- Livret d'apprentissage.
- Formation à distance
- Encadrement lors des épreuves du permis de conduire.
- ...

EFFECTIFS : 1 élève par véhicule

HORAIRES : suivant vos disponibilités et celles de l'agence.

DUREE : A déterminer suivant l'évaluation initiale effectuée au préalable (20h minimum de pratique sur boîte Manuelle ou 13h sur Boîte Automatique).

LES AVANTAGES

Accessible dès 15 ans, l'apprentissage anticipé de la conduite, plus connu sous le nom de conduite accompagnée, vous offre de nombreux avantages :

- Acquisition d'une plus grande expérience de la conduite à moindre coût pour compléter votre formation initiale
- Réduction de la prime d'assurance chez de nombreux assureurs
- Réduction de la période probatoire du permis de conduire de 3 à 2 ans
- 75% de réussite en moyenne contre 57% en apprentissage classique
- Passage de l'examen du permis dès 17 ans pour conduire en autonomie dès 18 ans
- Diminution du risque routier constaté pour les enfants des familles ayant choisi cette formule (statistiques MACIF)

PROGRAMME

Atteindre et valider les compétences du programme de formation du permis B construit en relation avec le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC) autour de quatre compétences globales et trente-deux compétences associées :

- Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
- Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.



APPRENTISSAGE ANTICIPÉ DE LA CONDUITE (AAC) en vue du PERMIS B

Réf de l'action : ECF T071 indice 02 Version 01 Point Relais ECF
Version 01 de l'école de conduite Point Relais ECF MONTMORENCY CENTRE

OBJECTIFS

Être capable de conduire en toute sécurité un véhicule de la catégorie B (n'excédant pas 3T500 de PTAC, ou ne comportant pas, outre le siège du conducteur, plus de huit places assises).

MODALITES D'EVALUATION DES ACQUIS

Evaluations formatives dans le cadre de la construction des compétences

RDV préalable suite à la Fin de Formation Initiale, permettant à l'élève de rouler avec ses accompagnateurs

Epreuve pratique réalisée par un Inspecteur du Permis de conduite et de la sécurité routière à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux.

Ne peuvent se présenter à cette épreuve, que les élèves qui satisfont aux points suivants :

- Avoir 1 an minimum de conduite accompagnée
- Avoir conduit plus de 3 000 km
- Avoir réalisé 2 RDV pédagogiques
- Avoir 17 ans

L'ACCOPAGNATEUR

L'accompagnateur doit être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption et n'ayant pas été condamné pour certains délits (homicides et blessures involontaires, conduite sous l'emprise d'état alcoolique, délit de fuite...).

Il est possible pour l'élève d'avoir plusieurs accompagnateurs, y compris hors du cadre familial.

SANCTION VISÉE

Permis de conduire de la catégorie B, avec validité de 15 ans et renouvellement administratif